

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°12 du 28 JANVIER 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 22 janvier 2016
Date d'affichage : 22 janvier 2016
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

L'an deux mil quinze, le seize décembre, le conseil municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle Raymond Berrivin, en séance publique sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire.

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, M. Xavier COSTIL, M. Hussen KEBE, Mme Isabelle THENON, M. Yves RIPOCHE, Mme Sandra POPIELUCH-NGUYEN, Mme Chantal de SARAN, M. Alain WURTZ, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, Mme Sophie MATHARAN, M. Mathieu UHL, M. The Hung PHAM, M. Christophe LHARDY, Mme Linda HELLA, Mme Emmanuelle AVERTY, Mme Maryeme BOUSLAM, Mme Joëlle COLLET, M. Philippe MAILLARD, Mme Lydie VANTORNOUT, M. Franck TIROUARD, Mme Dominique LETERME, M. Amar HADDOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvette AMESTOY	avait donné pouvoir à Monsieur Mathieu UHL
Mme Marie-France TRONEL	avait donné pouvoir à Mme Isabelle THENON
M. Pascal HOUEIX	avait donné pouvoir à Mme Elvira JAOUËN
Mme Sarah BERREGHIS	avait donné pouvoir à Mme Joëlle COLLET

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Didier DAGUE a été désigné secrétaire de séance.

La Maire procède à l'appel des conseillers à 20h30.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

Approbation des procès verbaux des conseils municipaux des 1^{er} octobre et 16 décembre 2015

Le Conseil Municipal :

- Après quelques corrections, par 24 voix pour et 5 contre (M. Philippe MAILLARD, Mme Joëlle COLLET, Mme Sarah Berreghis, Mme Lydie VANTORNOUT, M. Franck TIROUARD), approuve le procès verbal du conseil municipal du 1^{er} octobre 2015,

- A l'unanimité, approuve le procès verbal du conseil municipal du 16 décembre 2015.

01 – Donner acte des décisions prises par la Maire

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire (n°2015-69).

02 – Avis sur le Schéma Départemental de Coopération intercommunale (SDCI)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 29 voix pour, donne un avis favorable sur le SDCI.

03 – Adhésion au dispositif SIPPEREC-SIGEF pour la valorisation des travaux d'économies d'énergies

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 29 voix pour,

- approuve le projet de Convention d'habilitation tripartite proposé entre le SIGEIF, le SIPPEREC et la Ville,
- autorise Madame la Maire à signer et à exécuter la Convention d'habilitation tripartite ainsi que ses éventuels avenants.

04 – Débat d'orientation budgétaire 2016

Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2016.

05 – Versement d'un acompte de 25 % de la subvention au CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 29 voix pour, valide le versement d'une avance de 25 % de la subvention attribuée en 2015 au CCAS dans l'attente du vote du budget primitif 2016.

06 – Attribution de subventions aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix pour, et 3 non participations (Mme Chantal de Saran, M. Mathieu UHL, Mme Maryeme BOUSLAM), valide le versement d'un acompte de la subvention de fonctionnement 2016, soit 50 % du montant attribué en 2015.

07 – Vente par la commune de Courdimanche d'un logement situé 39 chemin des Cygnes

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 24 voix pour et 5 contre (M. Philippe MAILLARD, Mme Joëlle COLLET, Mme Sarah BERREGHIS, Mme Lydie VANTORNOUT, M. Franck TIROUARD),

- se prononce favorablement sur la vente du logement situé au 39 chemin des Cygnes, en l'état au prix de 190 000 €
- autorise Madame la Maire à signer l'acte de vente relatif au bien susvisé, ainsi que tous les documents y afférents.

08 – Vente par la commune de Courdimanche d'un logement situé 41 chemin des Cygnes

Le Conseil Municipal, à la majorité, par 24 voix pour et 5 contre (M. Philippe MAILLARD, Mme Joëlle COLLET, Mme Sarah BERREGHIS, Mme Lydie VANTORNOUT, M. Franck TIROUARD),

- se prononce favorablement sur la vente du logement situé au 41 chemin des Cygnes, en l'état au prix de 175 000 €
- autorise Madame la Maire à signer l'acte de vente relatif au bien susvisé, ainsi que tous les documents y afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

Elvira JAQUËN

Maire de Courdimanche
Conseillère régionale d'Ile-de-France

